

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR

CX/NFSDU 21/42/7

Septembre 2021

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LA NUTRITION ET LES ALIMENTS DIÉTÉTIQUES OU DE RÉGIME

Quarante-deuxième session

En ligne

19, 22-25 novembre et 1^{er} décembre 2021

PRINCIPES GÉNÉRAUX POUR L'ÉTABLISSEMENT DE VNR-B POUR LES ENFANTS ÂGÉS DE 6 À 36 MOIS

(Préparé par le groupe de travail électronique présidé par l'Irlande et co-présidé par les États-Unis et le Costa Rica)

Les membres et les observateurs du Codex qui souhaitent soumettre leurs observations concernant les recommandations dans le présent document sont invités à le faire conformément aux instructions figurant dans le document CL 2021/56/OCS-NFSDU, disponible sur le site web du Codex, dans la rubrique Lettres circulaires : <http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/circular-letters/fr/>

RÉSUMÉ ET RECOMMANDATIONS

Contexte

À sa 41^e session, le CCNFSDU a convenu de ce qui suit :

- i. poursuivre ses travaux sur les VNR-B pour les enfants âgés de 6 à 36 mois conformément au programme de travail décrit dans le document de projet révisé (REP20/NFSDU Annexe VII) ;
- ii. informer le CCEXEC79 du calendrier révisé d'achèvement des travaux ;
- iii. organiser un GT électronique présidé par l'Irlande et co-présidé par le Costa Rica et les États-Unis, travaillant en anglais et en espagnol, afin d'élaborer les Principes généraux visant à guider l'établissement de VNR-B pour les enfants âgés de 6 à 36 mois.

Le mandat correspondant aux travaux de ce GT électronique était le suivant :

Élaborer des principes généraux visant à guider l'établissement de VNR-B pour les enfants âgés de 6 à 36 mois et expliquant :

- A. l'approche la plus appropriée à l'établissement des VNR-B, à partir d'une analyse des valeurs de référence pour l'apport nutritionnel (DIRV) de la FAO et de l'OMS ainsi que de 6 OSCR ;
- B. la ou les finalité(s) de ces VNR-B pour l'étiquetage et, le cas échéant, pour la composition nutritionnelle dans le cadre des Lignes directrices pour la mise au point des préparations alimentaires complémentaires destinées aux nourrissons du deuxième âge et aux enfants en bas âge.

Le GT électronique devrait tenir compte des discussions lors du CCNFSDU41.

Conduite du GT électronique

Le GT électronique a été mis en place en janvier 2020 et comptait 45 membres (38 membres du Codex, 1 organisation membre du Codex et 6 observateurs auprès du Codex). La liste des participants figure à l'Annexe III.

La présidence et les coprésidences ont préparé un document de consultation afin d'analyser le point B du mandat consistant à élaborer tous les autres aspects des Principes généraux pour l'établissement de VNR-B pour les enfants âgés de 6 à 36 mois. Réponses au document de consultation qui analyse le point B du mandat :

23 membres du GT électronique ont répondu

- 21 membres du Codex
- 1 organisation membre du Codex

- 1 observateur auprès du Codex

Demande d'avis scientifique

À sa 41e session, bien qu'aucune demande n'ait été faite directement auprès de la FAO ou de l'OMS, le Comité a fait remarquer qu'il faudrait un avis scientifique (REP20/NFSDU, paragraphe 151) sur la façon dont les valeurs de référence pour l'apport nutritionnel (DIRV) de chacun des 24 éléments nutritifs¹ ont été établies par la FAO et l'OMS ainsi que les 6 organismes scientifiques compétents reconnus (OSCR)² (apportant ainsi les informations de référence nécessaires au point A du mandat). Cet avis scientifique évaluerait et hiérarchiserait également ces DIRV sur la base de la qualité des données pour orienter les travaux du Comité dans l'établissement des VNR-B pour les enfants âgés de 6 à 36 mois.

Le CCNFSDU n'ayant pas fait directement une demande, afin d'accélérer les travaux, la présidence du GT électronique, les co-présidences, le Secrétariat du Codex, l'OMS et la FAO ont collaboré pour tenir compte de la nécessité d'un avis scientifique et ont préparé la demande d'avis. La FAO a chargé Janine Lewis (ancienne déléguée de l'Australie) d'entreprendre ces travaux externes décrits dans les mandats suivants :

Établir un rapport sur l'approche la plus appropriée à l'établissement des VNR-B, à partir d'une analyse des méthodes utilisées pour calculer les valeurs de référence pour l'apport nutritionnel (DIRV) de la FAO et de l'OMS ainsi que de 6 OSCR. Ces travaux consisteront entre autres à :

- 1) compiler les DIRV de jusqu'à 25* éléments nutritifs désignés pour les nourrissons du deuxième âge et les enfants en bas âge et provenant de publications de l'OMS/la FAO et de 6 OSCR ;
- 2) déterminer pour chaque élément nutritif la DIRV à partir de la DIRV pour les adultes qui a été sélectionnée comme base des VNR-B pour la population générale ;
- 3) examiner et documenter l'établissement de chaque DIRV dans le tableau présenté dans 1) et établir une classification selon les principales différences des méthodes ; nommer et définir ces méthodes ;
- 4) évaluer et classer ces méthodes selon leurs points forces et leurs points faibles ;
- 5) réaliser d'autres travaux si nécessaire et concernant les points précités.

*À sa 41e session, le CCNFSDU41 a convenu d'établir pour les enfants âgés de 6 à 36 mois des VNR-B pour les protéines et 23 vitamines et sels minéraux, soit 24 éléments nutritifs au total. Lors de l'attribution de ces travaux externes, la présidence du GT électronique a ajouté le sodium, compte tenu de son importance dans le régime alimentaire du groupe d'âge cible ainsi que des questions à ce sujet dans le document de consultation indiqué ci-dessous.

L'avis scientifique a été communiqué à la présidence du GT électronique en juillet 2021. Bien qu'une consultation sur les conclusions de ce rapport n'ait pas pu avoir lieu faute de temps, ces conclusions ont été prises en compte par la présidence du GT électronique afin d'élaborer les principes généraux à aborder à la 42e session du CCNFSDU (voir l'annexe II). Vous pouvez consulter le rapport complet de l'avis scientifique [ici](#).

Ce document présente les discussions qui ont eu lieu lors du GT électronique ainsi que les conclusions et les recommandations de la présidence. Le résumé exhaustif des discussions et des questions supplémentaires à prendre en compte est présenté dans l'annexe I.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Conformément aux mandats, les discussions sur les Principes généraux qui ont lieu lors du GT électronique ont été fructueuses et, comme le rapport sur l'avis scientifique portant sur les méthodes appropriées à l'établissement des VNR-B n'a été communiqué qu'en juillet 2021, une consultation ne peut pas avoir lieu en 2021 faute de temps. Afin de faire avancer les travaux, la présidence du GT électronique a rédigé sur la base de l'avis scientifique une annexe distincte sur les Principes généraux à examiner lors de la 42e session du CCNFSDU.

¹Vitamine A, vitamine D, vitamine C, vitamine K, vitamine E, thiamine, riboflavine, niacine, vitamine B6, folate, vitamine B12, pantothénate, biotine, calcium, magnésium, fer, zinc, iode, cuivre, sélénium, manganèse, phosphore, potassium, protéines

²Les 6 organismes scientifiques compétents reconnus (OSCR) sont les suivants : l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) ; l'Institute of Medicine (IOM) des États-Unis ; le National Health and Medical Research Council de l'Australie et le Ministère de la Santé néo-zélandais (NHMRC/MOH) ; le National Institute of Health and Nutrition (NIHN) du Japon ; l'International Zinc Nutrition Consultative Group (IZINCG) ; le Conseil nordique des ministres (pays scandinaves).

Recommandations**Le Comité est invité à examiner les points suivants :**

- a) l'avant-projet des principes généraux pour l'établissement des valeurs nutritionnelles de référence pour les enfants âgés de 6 à 36 mois (annexe II), en tenant compte des discussions et des recommandations 1 à 5 à l'annexe I ;
- b) si les Principes généraux doivent être ajoutés dans l'annexe I des *Directives concernant l'étiquetage nutritionnel* (CXG 2-1985) ou rester sous forme de texte distinct (recommandation 2 à l'annexe I) ;
- c) si le sodium doit être ajouté dans la liste des éléments nutritifs pour l'établissement des VNR aux fins d'étiquetage et du type de VNR pour le sodium et le potassium (c'est-à-dire VNR-B ou VNR-MNT ; recommandation 5 à l'annexe I).

ANNEXE I

(Résumé des discussions et des recommandations du GT électronique et de sa présidence)

INTRODUCTION

À la 41^e session du CCNFSDU, cinq recommandations (sur 7 au total) ont été examinées et prises en compte pour l'élaboration des VNR-B pour les enfants âgés de 6 à 36 mois. L'objet de ces recommandations et les termes convenus (REP20/NFSDU) sont décrits ci-après :

Recommandation 1 REP20/NFSDU, paragraphe 143

Le Comité a convenu que des VNR-B seraient élaborées pour les nourrissons âgés de 6 à 12 mois et les enfants de plus de 12 mois à 36 mois (entre 1 jour après le 1^{er} anniversaire et le jour du 3^e anniversaire).

Recommandation 2 REP20/NFSDU, paragraphe 146

Le Comité a convenu de la mise en place, dans les Directives concernant l'étiquetage nutritionnel, des Principes généraux pour l'établissement des VNR-B destinées aux groupes d'âge cibles et qu'une fois les VNR-B établies, leur présentation dans les Directives concernant l'étiquetage nutritionnel devrait être examinée afin de statuer sur les aliments auxquels elles s'appliquent.

Recommandations 5 et 6 REP20/NFSDU, paragraphes 147 et 148

Le Comité a approuvé l'ajout du potassium dans la liste pour laquelle les VNR-B seront établies. Le Comité a approuvé l'ajout des protéines dans la liste des éléments nutritifs à examiner pour l'établissement des VNR-B, mais en y accordant une faible priorité.

Le Comité a également souligné la nécessité d'un avis scientifique sur la manière dont les besoins de chacun des 24 éléments nutritifs ont été établis par la FAO et l'OMS ainsi que les 6 OSCR, et qui évaluerait et hiérarchiserait ces besoins en éléments nutritifs sur la base de la qualité des données pour orienter les travaux du Comité.³

Le Comité a convenu précédemment (REP19/NFSDU) que deux ensembles de VNR-B (l'un pour les nourrissons du deuxième âge et l'autre pour les enfants en bas âge) seraient préparés. Le Comité a toutefois noté qu'il est important d'avoir un seul ensemble de VNR-B (pour les enfants âgés de 6 à 36 mois) si le produit est destiné aux deux groupes d'âge afin d'éviter toute confusion chez les consommateurs (en utilisant deux ensembles de valeurs sur une même étiquette). Il a été convenu que la décision de combiner ou non les deux ensembles de VNR-B serait prise en fonction des valeurs réelles établies pour ces deux ensembles. En attendant, des ensembles distincts de VNR-B pour les nourrissons du deuxième âge et pour les enfants en bas âge seront préparés.

Le Comité a convenu également de poursuivre les travaux d'élaboration des VNR-B pour les quatre textes du Codex définis et d'exclure les *Directives du Codex concernant les compléments alimentaires en vitamines et sels minéraux* (CXG 55-2015) (paragraphe 120, REP19/NFSDU).

MANDAT

Le mandat défini pour les travaux du GT électronique 2020 était le suivant :

Élaborer des principes généraux visant à guider l'établissement de VNR-B pour les enfants âgés de 6 à 36 mois et expliquant :

- A. l'approche la plus appropriée à l'établissement des VNR-B, à partir d'une analyse des valeurs de référence pour l'apport nutritionnel (DIRV) de la FAO et de l'OMS ainsi que de 6 OSCR ;
- B. la ou les finalité(s) de ces VNR-B pour l'étiquetage et, le cas échéant, pour la composition nutritionnelle dans le cadre des Lignes directrices pour la mise au point des préparations alimentaires complémentaires destinées aux nourrissons du deuxième âge et aux enfants en bas âge.

Le GT électronique devrait tenir compte des discussions lors du CCNFSDU41.

PARTICIPATION ET MÉTHODOLOGIE

En janvier 2020, les membres du Codex et les observateurs auprès du Codex ont été invités à participer au GT électronique de 2020 via la plate-forme du Codex. Le GT électronique se compose de 38 membres du Codex (MC), d'1 organisation membre du Codex (OMC) et de 6 observateurs auprès du Codex (OC) (la liste des participants figure à l'annexe III). Les abréviations suivantes sont utilisées dans le document :

³REP20/NFSDU, paragraphe 151

MC = Membre(s) du Codex

OMC = Organisation membre du Codex

OC = Observateur(s) après du Codex

Une consultation a eu lieu. Le document de consultation analysait le point B du mandat et la consultation a eu lieu entre mai et juillet 2020. 23 réponses ont été reçues pour le document de consultation (21 MC, 1 OMC et 1 OC).

Avis scientifique

Afin que les Principes généraux puissent être examinés dans le cadre de l'étape 4 à la 42e session du CCNFSDU, l'avis scientifique a été avancé de sorte que les travaux dans le cadre du point A du mandat soient terminés et inscrits à l'ordre du jour de la 42e session du CCNFSDU.

En mars 2020, la présidence du GT électronique, les co-présidences, le Secrétariat du Codex, l'OMS et la FAO ont collaboré au sujet de la demande d'avis scientifique auprès d'experts externes. L'OMS a partagé ses données et son étude de la portée des besoins en éléments nutritifs provenant de ses travaux en cours de mise à jour des apports nutritionnels recommandés pour les nourrissons et les enfants âgés de 0 à 36 mois dans leur publication de 2004 sur les besoins en vitamines et sels minéraux dans l'alimentation humaine. La présidence et les co-présidences ont grandement apprécié ces données pertinentes et utiles de l'OMS qui ont fait progresser les travaux du GT électronique.

Une liste d'experts externes possédant l'expérience requise pour entreprendre ces travaux visant à fournir un avis scientifique a été établie avec un classement des experts possédant les connaissances et l'expérience les plus appropriées. L'experte de renom figurant dans cette liste, Janine Lewis (ancienne déléguée de l'Australie), a accepté d'entreprendre ces travaux externes décrits dans le cadre des mandats suivants :

Établir un rapport sur l'approche la plus appropriée à l'établissement des VNR-B, à partir d'une analyse des méthodes utilisées pour calculer les valeurs de référence pour l'apport nutritionnel (DIRV) de la FAO et de l'OMS ainsi que de 6 OSCR. Ces travaux consisteront entre autres à :

- 1) compiler les DIRV de jusqu'à 25* éléments nutritifs désignés pour les nourrissons du deuxième âge et les enfants en bas âge et provenant de publications de l'OMS/la FAO et de 6 OSCR ;
- 2) déterminer pour chaque élément nutritif la DIRV à partir de la DIRV pour les adultes qui a été sélectionnée comme base des VNR-B pour la population générale ;
- 3) examiner et documenter l'établissement de chaque DIRV dans le tableau présenté dans 1) et établir une classification selon les principales différences des méthodes ; nommer et définir ces méthodes ;
- 4) évaluer et classer ces méthodes selon leurs points forces et leurs points faibles ;
- 5) réaliser d'autres travaux si nécessaire et concernant les points précités.

*À sa 41e session, le CCNFSDU a convenu d'établir pour les enfants âgés de 6 à 36 mois des VNR-B pour les protéines et 23 vitamines et sels minéraux, soit 24 éléments nutritifs au total. Lors de l'attribution de ces travaux externes, la présidence du GT électronique a ajouté le sodium, compte tenu de son importance dans le régime alimentaire du groupe d'âge cible ainsi que des questions à ce sujet dans le document de consultation indiqué ci-dessous.

L'avis scientifique a été communiqué à la présidence du GT électronique en juillet 2021. Bien qu'une consultation sur les conclusions de ce rapport n'ait pas pu avoir lieu faute de temps, ces conclusions ont été prises en compte par les présidences du GT électronique afin de rédiger les principes généraux à aborder à la 42e session du CCNFSDU (voir l'annexe II). Vous pouvez consulter le rapport complet de l'avis scientifique [ici](#).

RÉPONSES À LA CONSULTATION AVEC DISCUSSION ET CONCLUSIONS

La présidence a reçu des réponses au document de consultation de la part de 23 membres du GT électronique (21 MC, 1 OMC et 1 OC).

1. Établissement des Principes généraux

i. Choix de sources de données appropriées pour établir les VNR-B

Les Principes généraux pour les enfants âgés de 6 à 36 mois ont été rédigés sur la base des Principes généraux pour la population générale provenant des *Directives concernant l'étiquetage nutritionnel* (CXG 2-1985). Les membres du GT électronique ont été invités à examiner les deux avant-projets suivants de principes généraux déjà mis en place pour la population générale :

Avant-projet de principes généraux⁴ – « Il convient de tenir compte des valeurs de référence pour l'apport journalier pertinentes et récentes de la FAO/OMS, basées sur des évaluations des données scientifiques comme sources primaires pour établir les VNR-B. »

Avant-projet de principes généraux⁴ – « Les valeurs de référence pour l'apport journalier (DIRV) pertinentes et récentes qui reflètent des évaluations indépendantes des données scientifiques émanant d'organismes scientifiques compétents reconnus (OSCR) autres que la FAO/OMS pourraient aussi être prises en compte. La priorité absolue devrait être accordée aux valeurs pour lesquelles les données ont été évaluées au moyen d'un examen systématique. »

Les réponses du GT électronique 2020 ont été apportées à l'unanimité, tous les MC (100 % ; au nombre de 21), une OMC (100 %) et un OC (100 %) ayant approuvé l'avant-projet de principes généraux décrit ci-dessus.

Le GT électronique a été également invité à répondre à l'avant-projet de principes généraux suivant :

Avant-projet de principes généraux⁴ – « Les valeurs de référence pour l'apport journalier (DIRV) devraient refléter les recommandations émises pour les nourrissons âgés de 6 à 12 mois, pour les enfants de 12 à 36 mois et pour les nourrissons et les jeunes enfants âgés de 6 à 36 mois. »

Bien que la majorité des MC (67 % ; au nombre de 14) et un OC (100 %) aient approuvé cet avant-projet, une minorité non négligeable a exprimé son désaccord.

Une OMC (100 %) a exprimé son désaccord en déclarant que différents organismes scientifiques ont des DIRV pour des groupes d'âge sensiblement différents et en s'inquiétant du fait que ces Principes généraux éliminent de facto les valeurs de référence pour l'apport journalier récentes et basées sur des données scientifiques, car la définition du groupe d'âge selon laquelle elles ont été établies est sensiblement différente.

Cette inquiétude a été soulevée par d'autres personnes qui ont souligné que la façon dont les OSCR délimitent les groupes d'âge entre les enfants en bas âge et la population globale varie. Bien que le groupe d'âge cible pour les VNR-B aux fins d'étiquetage couvre 23 mois dans les textes du Codex, plusieurs OSCR utilisent des groupes d'âge couvrant 12, 24 et 36 mois. Il conviendrait de préciser que les DIRV des OSCR peuvent toujours être pertinentes pour l'établissement des VNR-B aux fins d'étiquetage, même si les groupes d'âge spécifiques pris en compte ne correspondent pas parfaitement à ceux requis pour les VNR-B.

Quatre MC (19 %) ont également exprimé leur désaccord quant à l'ajout des groupes d'âge dans l'*Avant-projet de principes généraux* ci-dessus, et proposé qu'ils soient plutôt intégrés dans la section des définitions, comme dans les Directives concernant l'étiquetage nutritionnel. En outre, combiner les groupes d'âge des nourrissons du deuxième âge et des enfants en bas âge a été jugé inapproprié, car cela sèmerait la confusion, les DIRV pour les nourrissons du deuxième âge et les enfants en bas âge reposant sur des types différents de paramètres (apport nutritionnel par rapport à des données expérimentales) et sont généralement établies par les OSCR sous forme de groupes de population séparés.

Des membres du GT électronique ont suggéré que certaines de ces questions pourraient être résolues en reformulant cet *Avant-projet de principes généraux*. Par conséquent, la présidence propose de formuler comme suit cet *Avant-projet de principes généraux* : *Les valeurs de référence pour l'apport journalier (DIRV) devraient refléter les recommandations en matière d'apport pour les nourrissons du deuxième âge et les enfants en bas âge.*

ii. Méthodes de calcul des DIRV de l'OMS/la FAO et de 6 OSCR

Base appropriée pour l'établissement des VNR

Lors de l'élaboration de l'annexe relative aux Principes généraux pour l'établissement des VNR-B pour les enfants âgés de 6 à 36 mois, la présidence a fait remarquer que l'annexe ne serait pas complète si elle ne précisait pas également les principes pour l'établissement des VNR-MNT. En prévision de la nécessité d'établir les futures VNR la présidence a préparé pour examen un avant-projet de principes généraux conformes à l'annexe des CXG-2 : Principaux généraux pour l'établissement des VNR pour la population générale, section 3. Les sections 3.1 à 3.4 ont été modifiées afin de refléter les éléments de base pour les besoins nutritionnels des enfants âgés de 6 à 36 mois.

Choix et priorité des méthodes de calcul pour l'établissement des VNR-B

⁴Avant-projet de principes généraux modifiés par rapport à ceux décrits dans la section 3.1 de l'annexe des CXG 2-1985.

Le rapport sur l'avis scientifique intitulé « *Examen des méthodes de calcul des valeurs de référence pour l'apport nutritionnel des nourrissons du deuxième âge et des enfants en bas âge* »⁵ a été préparé pour donner un avis sur les détails des DIRV concernant les protéines et 24 micronutriments pour les nourrissons du deuxième âge et les enfants en bas âge dans les publications de six OSCR et de l'OMS/la FAO.

Les similitudes et les différences ainsi que la rigueur scientifique ont été évaluées pour les méthodes utilisées dans les publications des OSCR sur l'établissement des DIRV pour les nourrissons du deuxième âge et les enfants en bas âge. Le rapport répartit les méthodes utilisées dans ces publications dans 3 catégories et 10 sous-catégories (tableau 1).

Tableau 1.

	Description de la catégorie	Numéro et description de la sous-catégorie
1	Utilisation des données physiologiques du groupe d'âge cible	1a Somme factorielle des divers composants impliqués dans la croissance, le maintien de l'équilibre et la perte physiologiques, par exemple, les protéines, le fer et le zinc.
		1b Estimation de l'apport nutritionnel en fonction du maintien d'un plasma sain ou d'un biomarqueur urinaire ou l'absence de carences dans le groupe d'âge cible, par exemple, vitamine D et iode.
2	Extrapolation à la hausse ou à la baisse des DIRV ou autres mesures pour d'autres groupes d'âge	2c Augmentation de l'échelle allométrique des DIRV pour les enfants en bas âge
		2d Diminution de l'échelle allométrique des DIRV pour les adultes
		2e Augmentation de l'échelle isométrique/linéaire des DIRV pour les enfants en bas âge
		2f Diminution de l'échelle isométrique des DIRV pour les adultes
		2g Diminution de l'échelle linéaire des DIRV pour les adultes
		2h Mise à l'échelle linéaire des mesures unitaires
3	Estimations de l'apport nutritionnel du groupe d'âge cible ou interpolation	3i Estimations de l'apport nutritionnel dans le régime alimentaire des nourrissons du deuxième âge et des enfants en bas âge en bonne santé
		3j Interpolation entre les DIRV de groupes d'âge plus jeunes et plus âgés

Le rapport contient des tableaux, un par élément nutritif, présentant la DIRV, la nomenclature (INL₅₀, INL₉₈, AI), le groupe d'âge et la méthode de calcul utilisée. Les publications des OSCR qui ont servi de base à l'établissement des VNR-B pour la population générale sont également mentionnées dans ces tableaux.

Le rapport conclut qu'il existe une forte cohérence entre les méthodes de calcul utilisées par les OSCR pour certains éléments nutritifs et différents niveaux de variation pour d'autres. Ces variations sont dues à plusieurs facteurs, principalement la méthode choisie, la DIRV de référence choisie, la masse corporelle et le volume de lait maternel.

Le rapport recommande que les VNR-B pour les nourrissons du deuxième âge et les enfants en bas âge soient établies d'après une méthode de calcul rigoureuse. Le tableau 2 présente les méthodes de calcul par ordre décroissant de rigueur scientifique. Le classement en trois catégories proposé convient aux principes généraux, les catégories étant suffisamment différentes pour éviter tout chevauchement.

Tableau 2.

	Méthode de calcul	Description de la méthode
1	Utilisation des données physiologiques du groupe d'âge	Somme factorielle des divers composants impliqués dans la croissance, le maintien de l'équilibre et la perte physiologiques du groupe d'âge cible. En outre, estimation de l'apport nutrition-

⁵Vous pouvez consulter le rapport [ici](#).

	cible	nel en fonction du maintien d'un plasma sain ou d'un biomarqueur urinaire ou de l'absence de carences dans le groupe d'âge cible.
2	Extrapolation à la hausse ou à la baisse des DIRV d'autres groupes d'âge	Méthodes de mise à l'échelle allométrique, isométrique et linéaire à l'aide des DIRV de référence pour les adultes ou les nourrissons du premier âge.
3	Estimations de l'apport nutritionnel du groupe d'âge cible ou interpolation	Estimations de l'apport nutritionnel dans le régime alimentaire des nourrissons du deuxième âge ou des enfants en bas âge en bonne santé ou interpolation entre les DIRV de groupes d'âge plus jeunes et plus âgés.

Choix et priorité des méthodes de calcul pour l'établissement des VNR-MNT

Dans certains cas, il peut être plus approprié d'établir les VNR en fonction de paramètres MNT plutôt que des besoins pour aborder les facteurs de risque de maladies chroniques qui peuvent être établis dès les premiers mois de la vie et sont liés à la santé à long terme.

Par conséquent, la présidence a préparé pour examen un avant-projet des principes généraux conformes à l'annexe des CXG2 : Principes généraux pour l'établissement des VNR pour la population générale, section 3.2.2, à l'exception de celles modifiées pour refléter les éléments de base pour les besoins nutritionnels des enfants âgés de 6 à 36 mois.

La présidence approuve la recommandation du rapport sur l'utilisation des DIRV calculées avec la plus grande rigueur scientifique et recommande par conséquent d'utiliser le classement en trois catégories recommandé par le rapport comme principe général.

RECOMMANDATION 1 – Méthodes de calcul des DIRV de l'OMS/la FAO et de 6 OSCR

La présidence recommande d'utiliser le classement en trois catégories pour les principes généraux et que les VNR soient établies d'après les DIRV calculées à l'aide des méthodes scientifiques les plus rigoureuses. Ces méthodes classées par ordre de rigueur scientifique sont les suivantes :

1. Utilisation des preuves physiologiques pour le groupe d'âge cible
2. Extrapolation à la hausse ou à la baisse des DIRV d'autres groupes d'âge
3. Estimations de l'apport nutritionnel du groupe d'âge cible ou interpolation

Pour remplir le point A du mandat et élaborer des Principes généraux visant à guider l'établissement des VNR-B pour les enfants âgés de 6 à 36 mois, la présidence et les co-présidences ont examiné les options d'insertion de cet avant-projet de principes généraux dans les *Directives concernant l'étiquetage nutritionnel* (CXG 2-1985) :

- A. Préparation d'une annexe distincte (c'est-à-dire l'annexe 2) des Directives concernant l'étiquetage nutritionnel (CAC/GL 2-1985) décrivant les Principes généraux pour l'établissement des VNR-B pour les enfants âgés de 6 à 36 mois.
- B. Modification de l'annexe 1 des Directives concernant l'étiquetage nutritionnel (CXG 2-1985) pour tenir compte des enfants âgés de 6 à 36 mois, en supposant qu'il y aura recoupement entre les principes visant les enfants âgés de 6 à 36 mois et ceux visant la population générale identifiée comme les enfants âgés de plus de 36 mois.

Comme indiqué dans l'option A, la préparation d'une annexe distincte (c'est-à-dire l'annexe 2) des Directives concernant l'étiquetage nutritionnel (CXG 2-1985) aux fins de discussion évitera toute confusion avec les Principes généraux pour la population générale et soulignera les données spécifiques aux enfants âgés de 6 à 36 mois. Toutefois, reporter la décision finale sur la nécessité d'une annexe distincte permettrait au Comité de déterminer l'étendue du recoupement entre l'annexe 1 et l'annexe 2 et de prendre une décision concernant la meilleure option d'insertion de ces informations. Aux fins du présent document et pour examen par le CCNFSDU, les principes généraux ont été élaborés sous forme de texte distinct en attendant de décider s'ils seront gardés sous forme de texte distinct ou ajoutés à l'annexe I des CXG 2 – 1985.

RECOMMANDATION 2 – Établissement des principes généraux dans une annexe distincte

Une annexe distincte a été préparée par la présidence du GT électronique pour examen par le Comité (voir l'annexe II). La présidence recommande que le Comité examine ce projet de texte des principes généraux pour les VNR-B destinées aux enfants âgés de 6 à 36 mois et détermine si les informations qu'il contient doivent être ajoutées dans l'annexe 1 ou être gardées dans un texte distinct.

2. Utilisation de différents ensembles de VNR-B pour les enfants âgés de 6 à 36 mois

Le Comité a convenu (REP19/NFSDU paragraphe 116) d'établir jusqu'à trois ensembles de VNR-B pour les enfants âgés de 6 à 36 mois (un ensemble pour les nourrissons du deuxième âge seulement, un ensemble pour les enfants en bas âge seulement et un ensemble pour les nourrissons du deuxième âge et les enfants en bas âge). Le Comité avait précédemment noté l'opinion selon laquelle il est important d'indiquer un seul ensemble de VNR-B sur une étiquette afin d'éviter toute confusion chez les consommateurs (REP19/NFSDU). Compte tenu du tableau 3 ci-dessous, le GT électronique a été invité à examiner ce qui suit :

- 1) indiquer un seul ensemble de VNR-B sur une étiquette ;
- 2) comment utiliser les VNR-B pour les aliments pour ce faire.

Tableau 3.

Aliments spécifiquement étiquetés pour les nourrissons du deuxième âge	Aliments spécifiquement étiquetés pour les enfants en bas âge	Aliments spécifiquement étiquetés pour les nourrissons du deuxième âge et les enfants en bas âge
VNR-B pour les nourrissons du deuxième âge	VNR-B pour les enfants en bas âge	VNR-B pour les nourrissons du deuxième âge et les enfants en bas âge

Les réponses du GT électronique 2020 sont indiquées ci-après :

La majorité des MC (62 % ; *au nombre de* 13) a convenu qu'un seul ensemble de VNR-B (comme indiqué dans le tableau) devrait apparaître sur une étiquette. Les raisons invoquées ont été que l'indication d'un seul ensemble de VNR-B sur une étiquette permettrait d'éviter toute confusion chez les consommateurs. Toutefois, d'autres questions dont il faut tenir compte dans la prise de décision ont été soulevées dans les réponses. Ces questions sont présentées ci-après :

- Il faut élaborer un principe général pour souligner la nécessité d'ajouter un ensemble de VNR-B pour les enfants âgés de 6 à 36 mois sur l'étiquetage des aliments destinés à la fois aux nourrissons du deuxième âge et aux enfants en bas âge ;
- les critères indiquant quel ensemble de VNR-B devrait être utilisé pour les aliments doivent également être précisés dans les Principes généraux.

Certains pays pensent que la décision d'indiquer un seul ensemble de VNR-B sur une étiquette doit être reportée tant que les VNR-B ne sont pas établies. Une minorité de MC (4) a approuvé le report de la décision d'indiquer un seul ensemble de VNR-B sur une étiquette tant que les VNR-B n'ont pas été établies, ce qui permettrait de prendre en compte les différences entre les VNR-B pour les nourrissons du deuxième âge et celles pour les enfants en bas âge pour l'ensemble de VNR-B pour les deux groupes d'âge à la fois.

Une OMC (100 %) a répondu par oui et par non, approuvant l'indication d'un seul ensemble de VNR-B sur une étiquette, mais pas comme indiqué dans le tableau. Cela est dû à la crainte qu'une telle différenciation des produits entraîne une prolifération de produits moins fiables scientifiquement pour des raisons de marketing. Il a été déclaré également que les options présentées dans les tableaux pourraient empêcher le personnel soignant de comparer les produits.

Une minorité a approuvé ce qui suit :

- la possibilité d'un étiquetage sur deux colonnes pour veiller à la cohérence des étiquettes des produits et accorder aux fabricants une certaine souplesse dans l'indication des informations nutritionnelles pour ces groupes d'âge ;
- l'implication du CCFL dans les décisions sur l'utilisation des VNR-B pour les deux groupes d'âge sur une seule étiquette.

Pour résumer, ces réponses indiquent ce qui suit :

1. Une majorité approuve l'utilisation d'un seul ensemble de VNR-B sur une étiquette pour éviter toute confusion.
2. Tant que les VNR-B ne sont pas établies, la façon d'indiquer un seul ensemble de VNR-B sur une étiquette demeure incertaine pour les raisons suivantes :
 - a. Le Comité a convenu précédemment (REP20/NFSDU, paragraphe 116) que deux ensembles de VNR-B (un ensemble pour les nourrissons du deuxième âge et un ensemble pour les enfants en bas âge) seraient préparés et que la décision de combiner ou pas ces deux ensembles de VNR-B serait prise en fonction des valeurs réelles établies pour ces deux ensembles.
 - b. Les critères à utiliser pour indiquer les différents ensembles de VNR-B pour les aliments.

Cela concerne l'utilisation des VNR et est plus approprié au texte principal des CXG 2-1985 qu'à l'annexe des Principes généraux pour l'établissement des VNR. Il s'agit d'un problème d'étiquetage qui nécessite l'avis du CCFL.

RECOMMANDATION 3 – Utilisation des différents ensembles de VNR-B pour les enfants âgés de 6 à 36 mois

La présidence recommande que l'indication des différents ensembles de VNR pour les enfants âgés de 6 à 36 mois sur une seule étiquette soit soumise à l'avis du CCFL comme suit :

L'indication d'un seul ensemble de VNR sur une étiquette est préférable afin d'éviter toute confusion. Cela soulève les questions suivantes pour lesquelles l'avis du CCFL est nécessaire :

1. Quels devraient être les critères de sélection de l'ensemble de VNR le plus approprié pour les aliments ?
2. À quel endroit du texte principal des CXG 2-1985 ces critères devraient-ils être insérés ?

3. But des VNR-B pour les enfants âgés de 6 à 36 mois

Lignes directrices pour la mise au point des préparations alimentaires complémentaires destinées aux nourrissons du deuxième âge et aux enfants en bas âge (CXG 8-1991)

Ces lignes directrices mentionnent deux ensembles différents de valeurs INL₉₈, un ensemble de valeurs INL₉₈ pour l'étiquetage nutritionnel pour la population générale comme décrit dans les *Directives concernant l'étiquetage nutritionnel* (CXG 2-1985) et un deuxième ensemble dans le tableau à l'annexe de ces Directives pour aider à la composition en vitamines et sels minéraux des préparations alimentaires complémentaires.

Les valeurs INL₉₈ répertoriées pour aider à la composition ne doivent être utilisées qu'en l'absence de données relatives à l'apport nutritionnel pour le groupe d'âge cible qui permettraient d'évaluer la prévalence d'apports en éléments nutritifs inadéquats ou excessifs (paragraphe 6.6.1.2 et 6.6.1.3). Dans ce cas, les Directives proposent que la quantité totale de chacune des vitamines et/ou sels minéraux contenus dans une ration quotidienne de préparation alimentaire complémentaire ne soit pas être inférieure à 50 % de l'INL₉₈.

Les réponses aux précédentes consultations du GT électronique (CX/NFSDU 18/41/8) ont montré que certains approuvaient l'utilisation des nouvelles VNR-B établies pour l'étiquetage et la composition dans le texte du Codex, car il n'y a aucune raison scientifique d'utiliser des valeurs nutritionnelles de référence différentes pour aider à l'étiquetage et à la composition. Ces réponses indiquent également que l'utilisation de valeurs nutritionnelles de référence différentes pour l'étiquetage et la composition dans le texte du Codex pourrait semer la confusion. Pour élaborer les Principes généraux d'utilisation des VNR-B, les membres du GT électronique ont été invités à déterminer si les nouvelles VNR-B établies aux fins d'étiquetage devraient également servir de critères de référence pour la composition en vitamines et sels minéraux dans ces Directives. Les réponses à ce sujet sont présentées ci-après.

La majorité des MC (86 % ; au nombre de 18) et une OMC (100 %) proposent que les nouvelles VNR-B établies aux fins d'étiquetage servent également de critères de référence pour la composition en vitamines et sels minéraux dans ces Directives. Les justifications fournies sont entre autres les suivantes :

- il n'y a aucune raison logique d'utiliser deux ensembles différents de VNR-B pour l'étiquetage et la composition ;
- l'utilisation de deux ensembles différents pourrait semer la confusion ;
- l'utilisation des VNR-B comme critères de référence pour la composition pourrait corriger les insuffisances en micronutriments.

Une minorité (un MC et une OMC) a exprimé son désaccord en déclarant que les critères en matière d'étiquetage et de composition soulèvent différentes questions qui doivent être examinées. L'examen des questions de composition a été jugé comme étant une tâche distincte qui ne fait pas partie du mandat de ce GT électronique.

Certaines craintes ont été exprimées également concernant le fait que la mise à jour des valeurs INL₉₈ actuelles dans l'annexe de ces Directives nécessiterait une révision et une éventuelle modification du pourcentage des valeurs INL₉₈, comme indiqué dans l'annexe : « *La quantité totale suggérée de chacune de ces vitamines et/ou sels minéraux dans une ration quotidienne de préparation alimentaire complémentaire ne doit pas être inférieure à 50 % de l'INL₉₈* ». Toutefois, il convient de noter que dans la section 6.3 du texte du Codex, les critères de détermination de la composition en protéines sont précisés, mais aucune information n'est fournie sur les critères relatifs à la quantité d'au moins 50 % de l'INL₉₈ en vitamines et sels minéraux répertoriés dans le tableau de l'annexe. Cela indique que cette quantité d'au moins 50 % pourrait être un critère arbitraire et que l'indication de niveaux d'INL₉₈ plus à jour pour les vitamines et sels minéraux constitue une amélioration. La présidence estime également que l'utilisation des nouvelles VNR-B établies aux fins d'étiquetage comme critères de référence pour la composition en vitamines et sels minéraux dans ces Directives pourrait corriger l'absence de potassium et de sodium dans le tableau de l'annexe.

En résumé, une majorité approuve l'utilisation des VNR-B établies aux fins d'étiquetage comme critères de référence également pour la composition en vitamines et sels minéraux (mais pas pour les protéines qui ne sont pas répertoriées dans le tableau de l'annexe). Comme il n'y a aucune raison scientifique d'utiliser des valeurs différentes pour aider à l'étiquetage et la composition, il semble logique d'utiliser un seul ensemble de VNR-B pour l'étiquetage et la composition dans ces Directives. En outre, l'utilisation d'un seul ensemble de VNR-B évitera toute confusion.

RECOMMANDATION 4 – But des VNR-B pour les enfants âgés de 6 à 36 mois

La présidence recommande que les VNR-B établies aux fins d'étiquetage servent également de critère de référence pour la composition en vitamines et sels minéraux, mais pas en protéines, dans les Lignes directrices pour la mise au point des préparations alimentaires complémentaires destinées aux nourrissons du deuxième âge et aux enfants en bas âge (CXG 8-1991).

DOMAINES PERTINENTS POUR L'ÉTIQUETAGE DES VNR-B POUR LES NOURRISSONS DU DEUXIÈME ÂGE ET LES ENFANTS EN BAS ÂGE NE FAISANT PAS PARTIE DES MANDATS ACTUELS

Les deux questions suivantes ont été soulevées lors du processus de consultation.

1. Ajout du sodium et détermination du type de VNR (VNR-MNT)

Le Comité a convenu d'établir des VNR-B pour les protéines et 23 vitamines et sels minéraux (soit 24 éléments nutritifs au total ; REP20, paragraphe 147). Compte tenu de l'importance du sodium dans le régime alimentaire du groupe d'âge cible, il convient d'examiner plus en détail ce qui suit :

(a) ajout du sodium dans la liste des éléments nutritifs pour l'établissement des VNR aux fins d'étiquetage et

(b) type de VNR pour le sodium (c'est-à-dire VNR-B ou VNR-MNT)

Le type de VNR (c'est-à-dire VNR-B ou VNR-MNT) peut également être utile pour le potassium, étant donné qu'il a été convenu à la 41^e session du CCNFSDU (REP20/NFSDU) que le potassium serait ajouté dans la liste des éléments nutritifs. Aucune décision n'a toutefois été prise concernant le type de valeur.

2. L'utilisation des VNR-B devrait être limitée aux fins d'étiquetage dans les textes du FSDU autres que les Lignes directrices pour la mise au point des préparations alimentaires complémentaires destinées aux nourrissons du deuxième âge et aux enfants en bas âge.

Les réponses des précédentes consultations du GT électronique ont indiqué que les VNR-B à établir doivent être limitées aux fins d'étiquetage plutôt que servir de critères de référence pour l'ajout facultatif de vitamines et sels minéraux dans les produits couverts dans les autres textes du Codex FSDU visant ce groupe d'âge (Norme pour les aliments transformés à base de céréales destinés aux nourrissons et enfants en bas âge (CXS 74-1981), Norme pour les aliments diversifiés de l'enfance (« baby foods ») (CXS 73-1981) et la Norme pour les préparations de suite qui est en cours de révision (CXS 156-1987)).

RECOMMANDATION 5 – Questions concernant les Principes généraux qui ne font pas partie des mandats actuels

La présidence recommande que le Comité examine les questions concernant les Principes généraux qui ne font pas partie des mandats actuels :

1. Ajout du sodium
2. Type de VNR (VNR-MNT ou VNR-B) pour le sodium et le potassium
3. L'utilisation des VNR-B devrait être limitée aux fins d'étiquetage dans les textes du FSDU autres que les Lignes directrices pour la mise au point des préparations alimentaires complémentaires destinées aux nourrissons du deuxième âge et aux enfants en bas âge (CXG 8-1991).

ANNEXE II**AVANT-PROJET DE PRINCIPES GÉNÉRAUX POUR L'ÉTABLISSEMENT DES VALEURS NUTRITIONNELLES DE RÉFÉRENCE POUR LES ENFANTS ÂGÉS DE 6 À 36 MOIS
(concernant les observations à l'étape 3, CL2021/56/OCS-NFSDU)****1. PRÉAMBULE**

Les présents Principes généraux s'appliquent à l'établissement de valeurs nutritionnelles de référence du Codex (VNR) pour les enfants âgés de 6 à 36 mois. Ces valeurs sont utilisées pour indiquer les éléments nutritifs dans l'étiquetage conformément aux Directives du Codex CXG 2-1985 concernant les denrées alimentaires préemballées. Ces informations d'étiquetage peuvent être utiles au personnel soignant pour :

- 1) estimer les contributions relatives des différents produits à l'apport nutritionnel global et
- 2) comparer la teneur en éléments nutritifs des produits.
- 3) Ces valeurs peuvent également être utiles pour définir les teneurs en éléments nutritifs pour les Normes et Directives du Codex.

Les gouvernements sont invités à utiliser les VNR ou à tenir compte de la pertinence des Principes généraux ci-dessous, y compris le niveau de preuves requis, et les facteurs supplémentaires spécifiques à un pays ou une région pour établir leurs propres valeurs de référence aux fins d'étiquetage.

2. DÉFINITIONS

Outre les définitions pertinentes à la section 2 Définitions de l'annexe : Principes généraux pour l'établissement des VNR pour la population générale de ces Directives, les définitions suivantes sont utiles pour établir des VNR pour les enfants âgés de 6 à 36 mois :

- a) Le terme **nourrisson du deuxième âge** désigne un enfant à partir de 6 mois et jusqu'à 12 mois (jusqu'au 1er anniversaire).

Le terme **enfant en bas âge** désigne un enfant de plus de 12 mois (à compter d'1 jour après le 1er anniversaire) jusqu'à 3 ans (36 mois se terminant au 3e anniversaire).

- b) **Apport adéquat (AI)** : « *L'apport adéquat désigne l'apport journalier moyen recommandé basé sur des approximations ou des estimations observées ou déterminées de façon expérimentale de l'apport nutritionnel, par un groupe (ou des groupes) de personnes en bonne santé apparente, et qui est supposé être adéquat ; s'applique quand un RDA ne peut pas être déterminé.* » Ce concept est appelé également Besoin net, Valeurs estimées ou Apport journalier suggéré.

3. PRINCIPES GÉNÉRAUX POUR L'ÉTABLISSEMENT DES VNR

Ces principes sont conformes à la section 3 de l'annexe : Principes généraux pour l'établissement des VNR pour la population générale de ces Directives, à l'exception des sections 3.1 à 3.4 qui ont été modifiées pour refléter les éléments de base pour les besoins nutritionnels des enfants âgés de 6 à 36 mois.

3.1 Choix de sources de données appropriées pour établir les VNR

Il convient de tenir compte des valeurs de référence pour l'apport journalier pertinentes et récentes de la FAO/OMS qui reposent sur des évaluations des données scientifiques comme sources primaires pour établir les VNR-B.

Les valeurs de référence pour l'apport journalier (DIRV) pertinentes et récentes reflétant des évaluations indépendantes des données scientifiques émanant d'organismes scientifiques compétents reconnus (OSCR) autres que la FAO/OMS pourraient aussi être prises en compte. La priorité absolue devrait être accordée aux valeurs pour lesquelles les preuves ont été évaluées au moyen d'un examen systématique.

Les valeurs de référence pour l'apport journalier (DIRV) devraient refléter les recommandations sur l'apport pour les nourrissons du deuxième âge et les enfants en bas âge.

3.2 Base appropriée pour l'établissement des VNR**3.2.1 Choix et priorité des méthodes de calcul pour l'établissement des VNR-B**

Les VNR-B devraient reposer sur les DIRV calculées à l'aide des méthodes scientifiques les plus rigoureuses en tenant compte également de la qualité des données et de la solidité des preuves. Les méthodes utilisées pour calculer les DIRV et classées par ordre de rigueur scientifique sont les suivantes :

Classement	Méthode de calcul	Description
1	Utilisation des preuves physiologiques pour le groupe d'âge cible	Somme factorielle des besoins en éléments nutritifs pour soutenir la croissance physiologique ou maintenir des réserves adéquates. Comprend les besoins en éléments nutritifs nécessaires au maintien d'un plasma sain ou d'un biomarqueur urinaire ou éviter les carences.
2	Extrapolation à la hausse ou à la baisse des DIRV d'autres groupes d'âge	Méthodes de mise à l'échelle allométrique, isométrique et linéaire à l'aide des DIRV pour les nourrissons, les enfants ou les adultes afin d'estimer l'apport adéquat (AI).
3	Estimations de l'apport nutritionnel du groupe d'âge cible ou interpolation	En fonction de l'AI et l'interpolation des DIRV à partir des DIRV pour les nourrissons du deuxième âge ou des DIRV pour les enfants en bas âge établies d'après les données sur l'apport.

3.2.1.1 Les VNR-B devraient être établies à partir de données calculées à l'aide des méthodes classées 1, 2 ou 3, de préférence dans cet ordre. La rigueur scientifique et le calcul de ces valeurs devraient être examinés au cas par cas et la méthode de calcul, la qualité des données sous-jacentes, la solidité globale des éléments et les niveaux d'apport supérieurs devraient être pris en compte.

3.2.1.2 L'utilisation d'un ensemble de VNR-B pour les nourrissons du deuxième âge et les enfants en bas âge pourrait être nécessaire pour l'étiquetage des produits destinés à la fois aux nourrissons du deuxième âge et aux enfants en bas âge.

3.2.2 Choix et priorité des méthodes de calcul pour l'établissement des VNR-MNT

Dans certains cas, il peut être plus approprié d'établir les VNR en fonction de paramètres MNT plutôt que des besoins pour aborder les facteurs de risque de maladies chroniques qui peuvent être établis dès les premiers mois de la vie et sont liés à la santé à long terme.

Les critères suivants devraient être pris en compte dans la sélection des éléments nutritifs pour l'établissement des VNR-MNT :

- Des preuves scientifiques pertinentes convaincantes⁶/généralement acceptées⁷ ou le niveau de preuves équivalent selon la classification GRADE⁸ pour la relation entre un élément nutritif et le risque de maladie non transmissible, qui incluent des biomarqueurs validés pour le risque de maladie, pour au moins un segment majeur de la population (par exemple, les adultes).
- Importance en matière de santé publique de la relation ou des relations entre les éléments nutritifs et le risque de maladies non transmissibles au sein des pays membres du Codex.

Des valeurs de référence quantitatives pour l'apport journalier évaluées par des pairs devraient être disponibles afin de déterminer une VNR-MNT applicable aux enfants âgés de 6 à 36 mois. Si ces données ne sont pas disponibles, une extrapolation à partir des VNR-MNT pour la population générale pourrait être prise en compte.

Les valeurs de référence pour l'apport journalier provenant de la FAO/OMS ou d'organismes scientifiques compétents reconnus qui peuvent être prises en compte pour les VNR-MNT incluent des données exprimées en valeur absolue ou sous forme de pourcentage de l'apport énergétique.

⁶Au moment de l'élaboration des présents principes directeurs, la définition et les critères afférents aux « preuves convaincantes » provenant du rapport suivant de la FAO/OMS ont été utilisés : Régime alimentaire, nutrition et prévention des maladies chroniques. Série des rapports techniques de l'OMS, n° 916. OMS, 2003.

⁷Dans les Principes généraux, les termes « preuves convaincantes/généralement acceptées » sont considérés comme étant synonymes.

⁸Comité de révision des directives de l'OMS. WHO Handbook for guideline development. Genève, Organisation mondiale de la Santé (OMS), 2014 (http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/75146/1/9789241548441_eng.pdf).

Pour une application pratique dans l'étiquetage nutritionnel, une seule VNR-MNT pour les nourrissons du deuxième âge et/ou les enfants en bas âge devrait être établie pour chaque élément nutritif conforme aux principes et aux critères de cette annexe.

Une VNR-MNT pour les nourrissons du deuxième âge et/ou les enfants en bas âge devrait être déterminée à partir de la valeur de référence pour l'apport journalier pour ces groupes d'âge cibles, ou si elle est donnée par sexe, la moyenne des enfants de sexe masculin et des enfants de sexe féminin.

Lorsqu'une valeur de référence pour l'apport journalier repose un pourcentage de l'apport énergétique, la VNR-MNT devrait être exprimée en grammes ou en milligrammes et se fonder sur un apport de référence approprié [xxxx kilojoules/xxxx kilocalories]⁹ pour les nourrissons du deuxième âge et/ou les enfants en bas âge.

3.3 Prise en compte de niveaux d'apport supérieurs

L'établissement des VNR pour les enfants âgés de 6 à 36 mois devrait également tenir compte des valeurs de référence pour l'apport journalier pour les niveaux supérieurs d'apport établis par la FAO/l'OMS ou d'autres OSCR, le cas échéant.

⁹Chiffres à obtenir selon l'avis scientifique de l'OMS/la FAO.

ANNEXE III**LISTE DES PARTICIPANTS**

NUMÉRO	NOM DU MEMBRE/ NOM DE L'OBSERVATEUR	NOM DES PARTICIPANTS
1	Argentine	Andrea Moser
2	Australie	Jenny Hazleton
3	Autriche	Judith Benedics
4	Brésil	Ana Claudia Marquim Firmo de Araújo (représentante officielle) Ana Paula de Rezende Peretti Giometi
5	Canada	Marcia LeBlanc Marie-Pier Fontaine
6	Chili	Cristian Cofré
7	Chine	Aidong Liu Haiqin Fang Mme Yujie LIU
8	Colombie	Claudia Patricia Moreno Barrera
9	Costa Rica	Amanda Lasso Cruz Alejandra Chaverri
10	République dominicaine	Elsa Acosta Piantini
11	Égypte	Mohamed M. Abdelhameed
12	Union européenne	Stephanie Bodenbach Fruzsina NYEMECZ
13	Finlande	Mme Anna Lemström
14	France	Alice Stengel
15	Allemagne	Alina Steinert
16	Ghana	Maria Lovelace-Johnson
17	Guatemala	Sonia Pamela Castillo
18	Inde	Dr. M.Raja Sriswan Mme. Anuja Agarwala Mme Priyanka Sharma Dr. Seema Puri
19	Indonésie	Yusra Egayanti
20	Iran	Farahnaz Ghollasi Moud
21	Japon	MORITA Takeshi (M.)
22	Malaisie	Maizatul Azlina Binti Chee Din Mme Nurul Hidayati Mohd Nasir
23	Mexique	Tania Fosado
24	Nouvelle-Zélande	Jenny Reid Charlotte Channer Kati Laitinen
25	Nigeria	M. Lawal Saheed Oladipupo
26	Norvège	Gry Hay
27	Paraguay	Alberto Bareiro
28	Pérou	Jorge Torres Chocce Juan Carlos Huiza Trujillo

		Patricia Velarde Delgado
29	Pologne	Mme Anna Janasik
30	République de Corée	Soo Hyun Kim Youngsin Kim
31	Russie	Alexey Petrenko
32	Arabie saoudite	Fahad AlBadr Abdulaziz Alangaree Atheer Alraqa
33	Singapour	Tan Yi Ling
34	Afrique du Sud	Nolene Naicker
35	Suisse	Didier Lusuardi
36	Thaïlande	Sanida Khoonpanich
37	Trinité-et-Tobago	Michelle Ash Vandanna Singh-Bogers
38	Royaume-Uni	Mary McNamara
39	États-Unis d'Amérique	Carolyn Chung
40	EU Specialty Food Ingredients	Petr Mensik
41	ESPGHAN	Berthold Koletzko
42	IADSA	Cynthia Rousselot
43	IFT	Rosetta Newsome
44	ISDI	Jean-Christophe Kremer
45	SNE	Aurélie Perrichet